Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20261001-DCM20260116-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREAL-SOUS-MONTFORT

Nombre de membres	
Afférents	29
Présents	21
Votants	25

L'an deux mil vingt-six, le 01 octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bréal-sous-Montfort dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Audrey GRUEL, Maire,

Présents : Gérard BERRÉE, Dominique BOISSEL, Bruno BOURGEOIS, Anne BRIONNE, Sophie CHAPRON, Christophe CHEVALIER, Stéphanie DUMAND, Véronique DUTAY, Ludovic GARCIAS, Audrey GRUEL, Roland HERCOUET, Alexandre LETERME, Antoine MAILLARD, Pascal MOISAN, Sophie RICHARD, Catherine ROBIN, Sabine ROULLET, Joël TARDIF, Thierry THOMAS, Nicolas VERON GRUAU, Valérie BERRÉE

Excusés ayant donné procuration : Anaïs ANGÉ à Dominique BOISSEL, Sonia JEAN-MARIE à Catherine ROBIN, Sylvie LEROY à Audrey GRUEL, Thomas SANDER à Antoine MAILLARD

Absents : Céline AMELINE, Daniel GUÉRARD, Anthony LEBORGNE, Chantal PERSAIS

A été nommée secrétaire : Sophie CHAPRON

2026-0110-116 – Enfance - Jeunesse : définition des missions des membres du groupe de travail « Centre les Bruyères » et désignation des représentants de la commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles relatifs aux compétences et au fonctionnement du conseil municipal ;
Vu la mise en place conjointe, entre l'Association « Centre Les Bruyères » et les communes de Bréal-sous-Montfort et de Mordelles, d'un groupe de travail exceptionnel et temporaire concernant l'avenir du Centre de Loisirs ;
Considérant que le Centre de Loisirs des Bruyères constitue un atout majeur en termes d'attractivité du territoire et en matière d'emploi ;
Considérant la volonté affirmée des élus bréalais de maintenir l'accueil des enfants au sein de ce centre en raison de son cadre naturel exceptionnel, de la qualité des animations proposées et de l'engagement associatif fort des parents ;
Considérant la nécessité de pérenniser l'activité du site à travers une réflexion approfondie sur sa structuration juridique, le financement de ses travaux de rénovation et le développement d'activités annexes (accueil de scolaires et de groupes) visant à en optimiser les coûts de fonctionnement ;
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de définir le cadre d'action, les missions et de désigner les 5 élus de la commune de Bréal-sous-Montfort appelés à siéger au sein de cette instance consultative ;

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20261001-DCM20260116-DE

Le Maire rappelle que ce groupe de travail exceptionnel est une instance purement temporaire et consultative. Il n'a pas de pouvoir de décision propre et ne peut se substituer aux compétences du Conseil Municipal ni à celles du conseil d'administration du Centre Les Bruyères. Ses propositions et conclusions seront soumises à la délibération finale des instances décideuses des deux communes et de l'association.
Il convient ce jour d'en approuver le cadre d'intervention, les obligations déontologiques, ainsi que ses modalités de gouvernance.

ARTICLE 1 : Approbation des missions du groupe de travail
Le Conseil Municipal approuve les missions confiées aux membres du groupe de travail exceptionnel « Centre Les Bruyères », à savoir :

- **Analyser la situation** globale du site et identifier les difficultés, risques, enjeux et conséquences associés.
- **Évaluer l'impact financier** direct pour les communes partenaires.
- **Définir le meilleur portage juridique** pour l'accueil de loisirs et ses activités annexes.
- **Prioriser le programme des travaux** de rénovation indispensables et en finaliser les coûts.
- **Formuler des recommandations argumentées**, articulant de manière transversale les enjeux économiques, environnementaux, sociaux et patrimoniaux du projet.
- **Assurer la transparence des travaux** par la rédaction de relevés de conclusions à chaque réunion et par une remontée d'informations régulière auprès du Conseil Municipal.
- Le groupe est autorisé à associer à ses travaux tout intervenant ou expert extérieur dont l'apport technique serait jugé nécessaire.

ARTICLE 2 : Approbation du cadrage politique et obligations des membres
Le Conseil Municipal acte la ligne de conduite politique fixée pour les représentants bréalais (maintien des enfants au centre, recherche d'un modèle juridique robuste, diversification vers des activités scolaires et de groupes). Chaque membre du groupe s'engage à :

- Participer activement, de façon constructive, objective et respectueuse des échanges.
- Respecter une **confidentialité stricte** concernant les données et documents provisoires partagés, et s'interdire toute communication extérieure sans autorisation des maires participant au projet

ARTICLE 3 : Gouvernance et rendu des conclusions
Les élus désignés rendront compte de l'avancement des discussions au Bureau Municipal au fil de l'eau. À l'issue de sa mission, le groupe de travail, après avoir validé ses conclusions à la majorité, présentera un rapport final complet au Conseil Municipal intégrant les constats, les risques identifiés, les options juridiques étudiées et les mesures opérationnelles proposées.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20261001-DCM20260116-DE

ARTICLE 4 : Désignation des représentants de la commune

Conformément aux modalités prévoyant 5 places dévolues aux élus de Bréal-sous-Montfort en accord avec les objectifs fixés, le Conseil Municipal désigne 5 représentants issus du Conseil municipal pour siéger au sein de ce groupe de travail :

- Valérie BERREE
- Christophe CHEVALIER
- Audrey GRUEL
- Antoine MAILLARD
- Catherine ROBIN

M. VERON GRUAU sort de la salle pendant les débats et ne participe pas au vote.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- Approuve la création d'un groupe de travail selon les modalités décrites ci-dessus
- Désigne Valérie BERREE, Christophe CHEVALIER, Audrey GRUEL, Antoine MAILLARD et Catherine ROBIN comme membres du groupe de travail

Résultat du vote : pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire
Audrey GRUEL

Le Secrétaire de séance
Sophie CHAPRON